

Première Synthèses

Informations

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2003

Au deuxième trimestre 2003, la durée hebdomadaire du travail est stable : elle **s'établit à 35,6 heures contre 35,7 heures** un an auparavant (-0,2 %).

Au 30 juin 2003, quatre salariés à temps complet sur cinq travaillent moins de 36 heures par semaine.

L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de 0,5 % au deuxième trimestre 2003, soit de 2,4 % sur un an.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) progresse de 0,6 % au cours du même trimestre et de 2,7 % sur un an. L'évolution de l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) est de -0,1 % au deuxième trimestre 2003 et de +1,8 % entre juin 2002 et juin 2003 (1).

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet (hors salariés sous le régime du forfait jours) s'établit à 35,6 heures à la fin du deuxième trimestre 2003. Elle reste donc stable encore ce trimestre et recule de 0,2 % sur un an (graphique 1). Au 30 juin 2003, 79,9 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus travaillent moins de 36 heures hebdomadaires, contre 78,2 % un an plus tôt (tableau 1 et graphique 2).

Au deuxième trimestre 2003, la durée hebdomadaire du travail est stable dans l'industrie, la construction et le tertiaire (graphique 3). À un niveau plus fin de la nomenclature, elle est stable dans presque tous les secteurs (tableau 2).

(1) - Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers (disposition suspendue à titre transitoire jusqu'au 1^{er} juillet 2005) et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (+0,1 % sur le deuxième trimestre et +1,9 % de juin 2002 à juin 2003).

Tableau 1
Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée au 2^{ème} trimestre 2003

En pourcentage

	Durée hebdomadaire du travail						Taux de temps partiel	Proportion de salariés au forfait*
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus		
Toutes tailles confondues	5,9	74,0	7,2	2,7	7,8	2,3	13,8	7,2
10 à 19 salariés	0,7	51,8	4,1	2,7	32,9	7,7	16,6	1,9
20 à 49 salariés	2,0	68,1	7,4	5,2	14,1	3,3	13,9	4,0
50 à 99 salariés	2,9	75,4	9,3	4,2	5,7	2,4	12,2	7,1
100 à 249 salariés	5,9	76,3	9,0	3,0	3,6	2,3	10,7	8,0
250 à 499 salariés	8,2	80,0	6,7	2,0	1,7	1,4	11,0	9,8
500 salariés ou plus	9,1	80,4	7,1	1,4	1,4	0,6	14,8	9,2

(*) - Il s'agit du nombre de salariés au forfait rapporté au nombre de salariés à temps complet.

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

Sur un an, alors qu'en moyenne, elle a diminué de 0,2%, la durée du travail recule de 0,3% dans la construction et de 0,2% dans le tertiaire tandis qu'elle reste stable dans l'industrie. Les baisses les plus soutenues s'observent dans l'éducation, la santé et l'action sociale (-0,5 %) et dans les transports (-0,4 %).

Compte tenu du calendrier fixé pour la réduction de la durée légale, plus grande est l'entreprise, moins forte y est la baisse de la durée du travail sur les douze derniers mois (tableau 3). La durée recule ainsi de 0,5 % en un an dans les entreprises de 10 à 19 salariés, de 0,3 % dans celles de 20 à 99 salariés et de moins de 0,1 % dans les autres. Le salarié à temps complet d'une entreprise de 10 à 19 salariés travaille néanmoins près de deux heures de plus que son homologue d'une entreprise de plus de 500 salariés.

En deux ans, de juin 2001 à juin 2003, la durée hebdomadaire du travail recule de 1,4 %, passant de 36,1 heures à 35,6 heures. Sur cette période, les secteurs des services aux particuliers et de l'éducation, la santé et l'action sociale ont connu les plus fortes réductions (respectivement -2,3 % et -2,1 %). A l'opposé, comme au trimestre précédent, les transports, dont la durée du travail est élevée

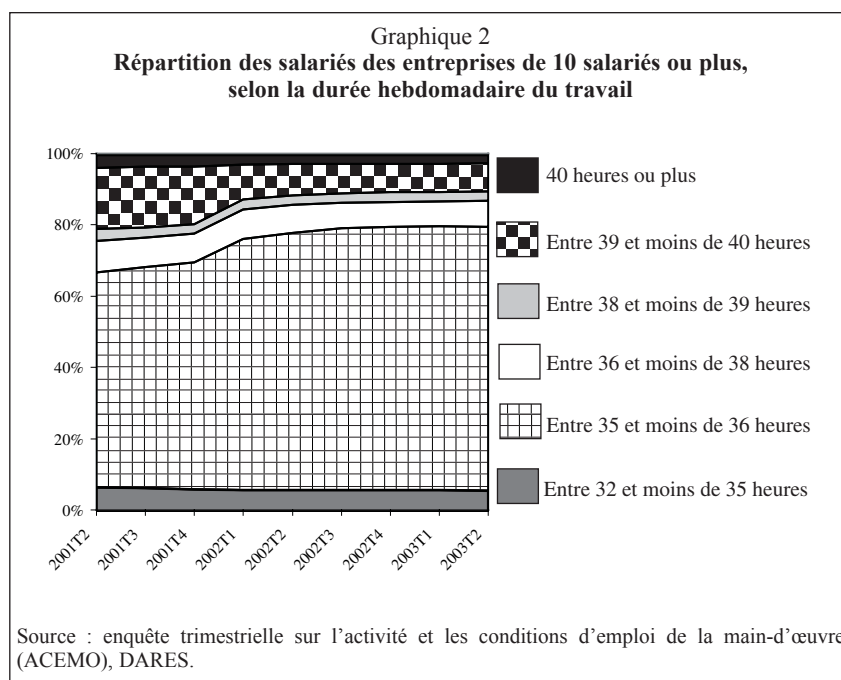
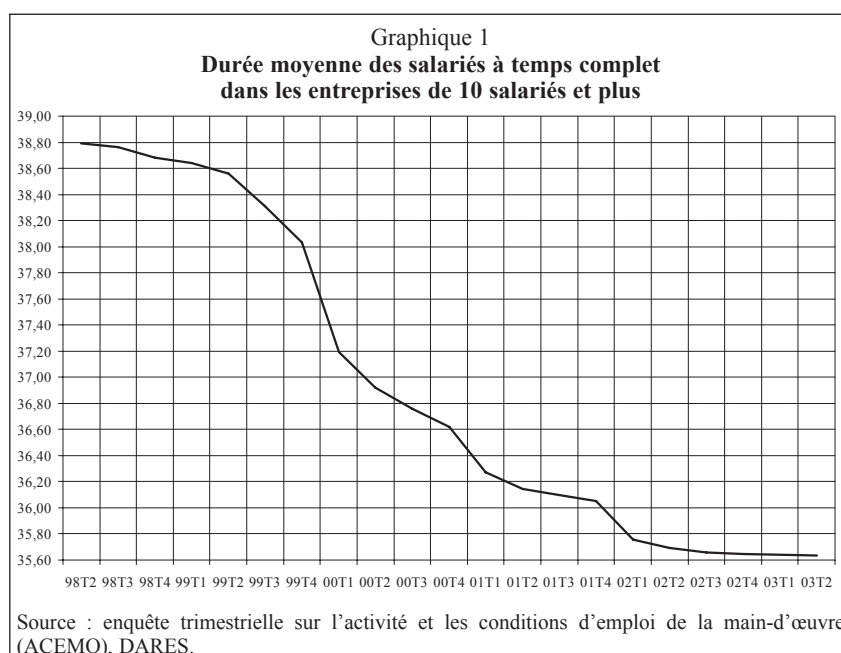


Tableau 2
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, proportions de salariés à temps partiel
et en CDD au 2^{ème} trimestre 2003

	Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée (en %)						Durée moyenne des salariés à temps complet (en heures)			Taux de temps partiel	Taux de CDD
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus	à temps complet				
							2 ^{ème} tr. 2001	2 ^{ème} tr. 2002	2 ^{ème} tr. 2003		
Tous secteurs confondus.	5,9	74,0	7,2	2,7	7,8	2,3	36,15	35,69	35,63	13,8	6,7
EB : Ind. agricoles et alimentaires	5,5	80,6	4,8	0,7	7,3	1,2	35,85	35,43	35,41	7,1	8,0
EC : Ind. des biens de consommation	7,4	78,6	6,2	1,7	5,9	0,2	35,62	35,38	35,33	6,6	4,5
ED : Ind. automobile	17,7	72,6	6,6	1,8	1,0	0,2	35,09	35,07	35,03	2,3	2,0
EE : Ind. des biens d'équipement	9,6	62,3	16,2	4,6	6,8	0,5	36,20	35,68	35,67	4,2	3,2
EF : Ind. des biens interm.	12,0	67,5	8,0	4,2	7,7	0,6	35,87	35,45	35,44	4,4	3,4
EG : Énergie	8,6	90,3	1,1	0,0	0,0	0,0	34,92	34,90	34,92	17,3	2,0
EH : Construction	0,2	53,8	10,9	11,3	21,5	2,3	37,22	36,62	36,52	2,9	4,3
EJ : Commerce	1,8	72,6	12,8	2,4	8,6	1,7	36,42	35,81	35,74	18,3	8,3
EK : Transport	5,2	70,9	2,4	1,2	8,5	11,8	36,87	36,62	36,47	7,3	5,2
EL : Act. financières	16,3	78,5	2,1	1,5	1,6	0,1	35,52	35,00	34,93	12,3	4,5
EM : Act. immobilières	11,3	72,0	4,2	2,6	8,1	1,8	36,13	35,57	35,50	11,5	4,9
EN : Serv. aux entreprises.	1,7	87,6	5,3	1,5	3,7	0,1	35,69	35,32	35,29	19,1	7,4
EP : Serv. aux particuliers.	7,5	55,4	4,6	1,6	19,3	11,5	37,45	36,64	36,58	28,7	14,4
EQ : Éducation, santé, action sociale	3,1	90,0	1,7	0,5	4,7	0,0	35,91	35,36	35,17	29,2	10,9

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

(36,5 heures), connaissent une baisse modérée (-1,1 %). La réduction la plus faible s'observe dans l'automobile (-0,2 %) où la durée du travail est de 35,0 heures. Dans l'énergie, elle est stable depuis deux ans ; c'est le secteur qui conserve la durée du travail la plus faible (34,9 heures).

Fin juin 2003, la proportion de salariés à temps complet dont le temps de travail est décompté selon un forfait en nombre de jours sur l'année (uniquement des cadres) progresse et s'établit à 7,2 % (contre 7,0 % au premier trimestre 2003). Les secteurs qui recourent le plus à ce mode de décompte du temps de travail sont, comme aux trimestres précédents, les industries des biens d'équipement (15,1 %), les activités financières (11,4 %) et l'automobile (9,5 %). Plus l'entreprise est de grande taille, plus la proportion des salariés au forfait est

forte (tableau 1). Ainsi, alors que 1,9% des salariés à temps complet des petites unités travaillent au forfait, cette proportion dépasse 9 % dans les entreprises de 250 salariés ou plus.

Sur un an, la proportion de salariés à temps partiel augmente légèrement, passant de 13,5 % fin

juin 2002 à 13,8 % fin juin 2003 (tableau 4). C'est dans l'éducation, la santé et l'action sociale (où elle est passée de 27,6 % à 29,2 %) et dans les services aux particuliers (de 27,1 % à 28,7 %) qu'elle a le plus progressé au cours des douze derniers mois.

Tableau 3
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet
selon la taille de l'entreprise au 2^{ème} trimestre 2003

	Durée en fin de trimestre (en heures)					Variation (en %)	
	2 ^{ème} trim. 2002	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	1 ^{er} trim. 2003	2 ^{ème} trim. 2003	sur 3 mois	sur 12 mois
	Toutes tailles confondues	35,69	35,66	35,64	35,64	35,63	0,0
10 à 19 salariés	37,16	37,06	37,04	37,00	36,96	-0,1	-0,5
20 à 49 salariés	36,23	36,17	36,16	36,12	36,11	0,0	-0,3
50 à 99 salariés	35,82	35,76	35,75	35,72	35,72	0,0	-0,3
100 à 249 salariés	35,61	35,59	35,59	35,58	35,56	-0,1	-0,1
250 à 499 salariés	35,33	35,32	35,30	35,32	35,30	-0,1	-0,1
500 salariés ou plus	35,15	35,13	35,11	35,14	35,14	0,0	0,0

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

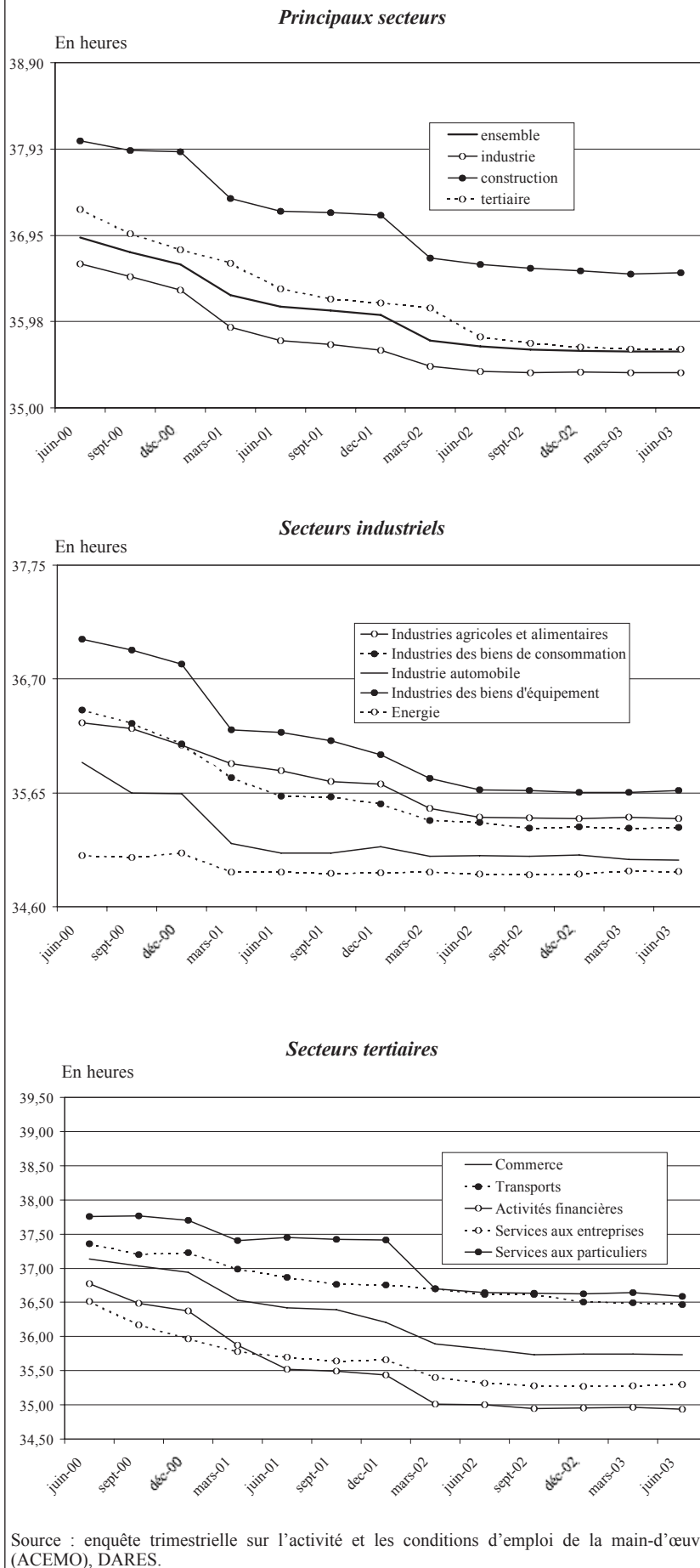
Compte tenu de l'évolution de l'emploi salarié, l'indicateur synthétique d'heures travaillées (y compris les salariés à temps partiel et les entreprises de 1 à 9 salariés) recule de 0,1 % ce trimestre et de 0,5 % sur un an (graphique 4).

Fin juin 2003, 6,7 % des salariés ont un contrat à durée déterminée (CDD), contre 6,5 % et 7,0 % respectivement un et deux ans auparavant (tableau 2). Les secteurs qui ont le plus recours aux CDD sont, comme aux trimestres précédents, ceux des services aux particuliers et des activités d'éducation, de santé et d'action sociale (avec respectivement 14,4 % et 10,9 %).

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,5 % au deuxième trimestre 2003 (tableau 5). Il augmente de 0,7 % dans la construction, de 0,6 % dans l'industrie et de 0,5 % dans le tertiaire. À un niveau plus fin, la hausse est soutenue dans les activités financières (+0,8 %) et au contraire modérée dans l'énergie (+0,2 %). Les prix (hors tabac) ayant reculé de 0,1 %, le SMB de l'ensemble des salariés gagne 0,6 point de pouvoir d'achat au deuxième trimestre 2003. Par grandes catégories professionnelles, le SMB des ouvriers et des professions intermédiaires progresse de 0,6 % et celui des employés et des cadres de 0,5 %.

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 2,4 %, ce qui représente un gain de pouvoir d'achat de 0,6 point (graphiques 5 et 6). C'est dans la construction que l'évolution annuelle a été la plus forte (+2,9 % contre +2,4 % pour l'industrie et +2,3 % pour le tertiaire). Les ouvriers et les employés ont bénéficié d'augmentations plus conséquentes (+2,5 %) que les professions

Graphique 3
La durée hebdomadaire du travail selon les grands secteurs d'activité



intermédiaires ou les cadres (respectivement +2,4 % et +2,0 %).

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de 0,6 % au cours du deuxième trimestre 2003 (+0,7 point de pouvoir d'achat) (tableau 6). Les hausses les plus sensibles se situent dans les industries agro-alimentaires et la construction (+0,8 %). De juin 2002 à juin 2003, le SHBO enregistre une hausse de 2,7 %, ce qui fait apparaître un gain de 0,9 point du pouvoir d'achat. La contribution de la réduction du temps de travail à la progression du SHBO est nulle sur le deuxième trimestre et peut être estimée à 0,2 point sur un an.

Abdenor BRAHAMI
(DARES).

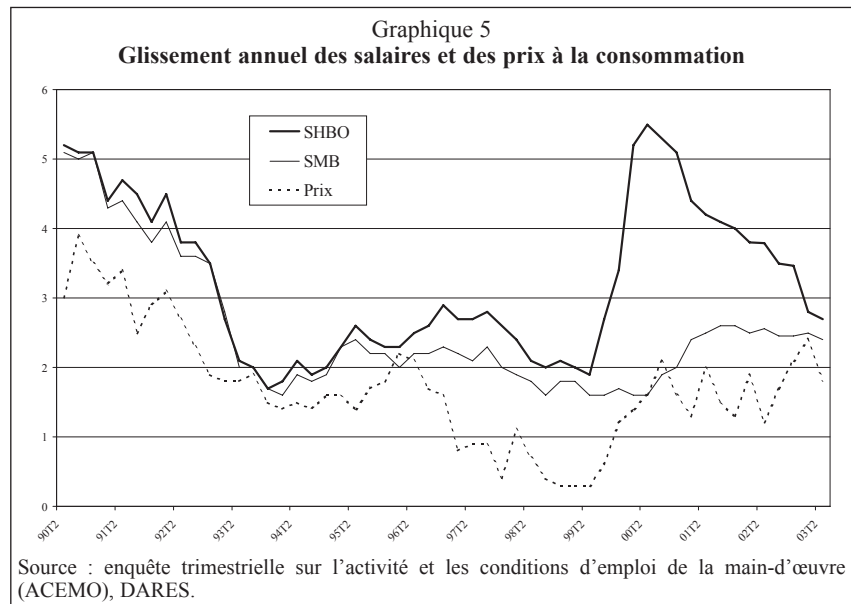
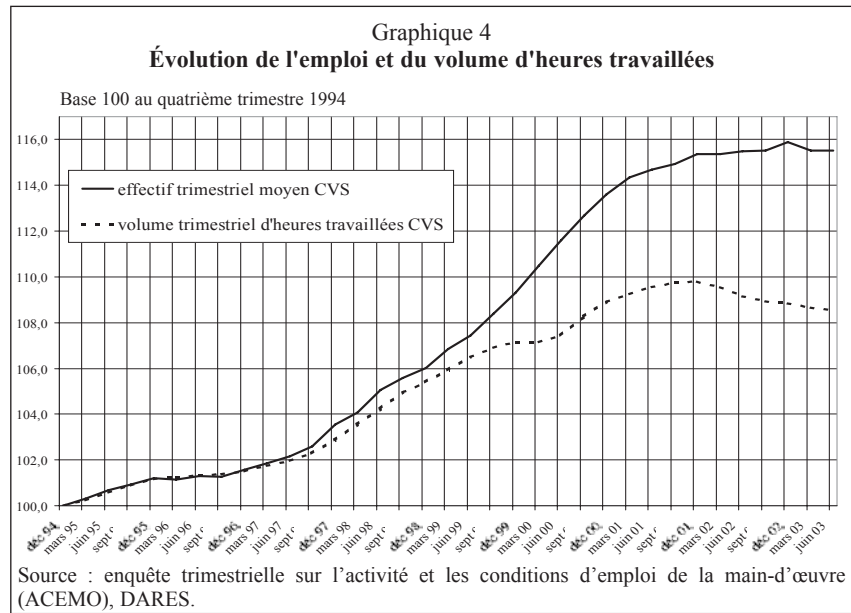


Tableau 4
Proportion de salariés à temps partiel

	2 ^{ème} trim. 2001	3 ^{ème} trim. 2001	4 ^{ème} trim. 2001	1 ^{er} trim. 2002	2 ^{ème} trim. 2002	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	1 ^{er} trim. 2003	2 ^{ème} trim. 2003
Ensemble des secteurs	13,6	13,5	13,5	13,4	13,5	13,2	13,9	13,9	13,8
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,3	5,8	6,4	6,1	6,2	6,6	6,6	6,8	7,1
EC : Ind. des biens de consommation	6,6	6,5	6,3	6,6	6,3	6,4	6,8	6,8	6,6
ED : Ind. automobile	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3
EE : Ind. des biens d'équipement	4,1	4,1	4,0	4,2	4,1	4,1	4,5	4,3	4,2
EF : Ind. des biens intermédiaires	4,2	4,3	4,3	4,2	4,5	4,5	4,5	4,5	4,4
EG : Énergie	16,4	16,4	15,9	17,1	17,2	17,1	17,5	17,3	17,3
EH : Construction	2,8	2,8	2,7	2,8	2,7	2,8	2,9	2,8	2,9
EJ : Commerce	20,4	19,2	19,3	18,5	19,2	17,8	17,9	18,2	18,3
EK : Transports	7,7	7,8	7,3	7,8	7,4	7,3	7,7	7,4	7,3
EL : Activités financières	12,0	11,4	12,3	12,0	12,2	12,1	11,7	12,4	12,3
EM : Activités immobilières	13,5	13,0	11,4	12,2	11,9	11,2	12,0	11,2	11,5
EN : Services aux entreprises	18,3	19,7	19,3	19,3	19,2	19,4	19,6	19,6	19,1
EP : Services aux particuliers	29,2	28,7	27,0	26,8	27,1	25,0	29,3	28,6	28,7
EQ : Éducation, santé, action sociale	27,7	27,2	27,1	26,9	27,6	28,3	29,3	30,1	29,2

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

Tableau 5
Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	2 ^{ème} trim. 2002	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	1 ^{er} trim. 2003	2 ^{ème} trim. 2003	
ENSEMBLE DES SALARIÉS	0,6	0,6	0,4	0,8	0,5	2,4
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,6	0,5	0,4	0,9	0,6	2,4
EH : Construction	0,7	0,5	0,4	1,3	0,7	2,9
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,8	0,6	0,4	0,8	0,6	2,4
EN : Services aux entreprises	0,5	0,8	0,4	0,7	0,4	2,3
EP : Services aux particuliers	0,5	0,8	0,4	0,7	0,6	2,5
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ..	0,6	0,7	0,4	0,8	0,5	2,3
OUVRIERS	0,5	0,7	0,5	0,8	0,6	2,5
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,6	0,7	0,4	0,8	0,6	2,5
EH : Construction	0,8	0,5	0,5	1,3	0,7	3,1
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,6	0,6	0,4	0,8	0,6	2,4
EN : Services aux entreprises	0,3	1,1	0,7	0,3	0,3	2,5
EP : Services aux particuliers	0,6	1,0	0,5	0,5	0,6	2,7
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ..	0,4	0,8	0,5	0,5	0,4	2,3
EMPLOYÉS	0,7	0,8	0,4	0,8	0,5	2,5
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,5	0,5	0,4	0,9	0,5	2,3
EH : Construction	0,7	0,5	0,2	1,2	0,6	2,4
EJ : Commerce (J1 à J3)	1,0	0,8	0,4	0,7	0,7	2,6
EN : Services aux entreprises	0,6	0,8	0,3	0,9	0,3	2,3
EP : Services aux particuliers	0,6	0,9	0,3	0,8	0,6	2,5
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ..	0,7	0,8	0,4	0,8	0,6	2,5
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	0,6	0,5	0,3	0,9	0,6	2,4
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,6	0,4	0,4	1,0	0,6	2,4
EH : Construction	0,6	0,4	0,3	1,2	0,6	2,5
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,7	0,4	0,3	0,9	0,6	2,3
EN : Services aux entreprises	1,0	0,4	0,3	1,0	0,5	2,2
EP : Services aux particuliers	0,4	0,5	0,5	0,5	0,8	2,2
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ..	0,7	0,5	0,3	0,9	0,6	2,4
CADRES	0,5	0,4	0,3	0,9	0,5	2,0
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,5	0,3	0,3	1,0	0,5	2,1
EH : Construction	0,6	0,3	0,2	1,4	0,5	2,5
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,8	0,3	0,2	1,2	0,4	2,1
EN : Services aux entreprises	0,5	0,5	0,3	0,7	0,4	2,0
EP : Services aux particuliers	0,5	0,3	0,4	0,8	0,5	2,0
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ..	0,6	0,4	0,3	0,9	0,4	2,0

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 25 000 questionnaires exploitables reçus au 16 septembre 2003. Les résultats provisoires sur le troisième trimestre 2003 seront publiés le 14 novembre.

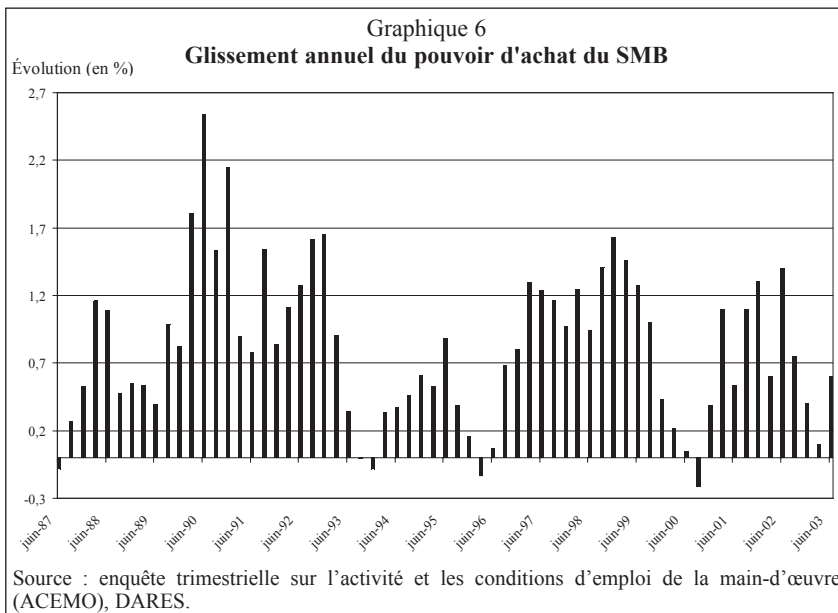


Tableau 6
Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur fin d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	2 ^{ème} trim. 2002	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	1 ^{er} trim. 2003	2 ^{ème} trim. 2003	
Ensemble	0,7	0,8	0,5	0,8	0,6	2,7
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	0,7	0,7	0,3	0,8	0,8	2,7
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4)	0,7	0,9	0,4	0,7	0,5	2,5
C1 : Habillement, cuir	0,8	1,3	0,5	0,5	0,3	2,7
C2 : Edition, imprimerie, reproduction	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	2,1
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	0,8	0,3	0,2	1,3	0,7	2,5
C4 : Industries des équipements du foyer	0,7	0,9	0,2	0,8	0,5	2,5
ED : Industrie automobile (D0)	0,7	0,5	0,6	1,4	0,7	3,2
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	0,9	0,7	0,5	1,0	0,7	2,8
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	1,1	0,6	0,6	0,7	0,9	2,9
E2 : Industries des équipements mécaniques	0,9	0,7	0,4	1,0	0,7	2,9
E3 : Ind. des équipements électriques et mécaniques	0,7	0,6	0,4	0,9	0,5	2,4
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	0,8	0,7	0,4	0,9	0,6	2,6
F1 : Industries des produits minéraux	0,6	0,6	0,2	1,0	0,3	2,1
F2 : Industrie textile	0,8	1,0	0,3	0,6	0,5	2,4
F3 : Industries du bois et du papier	1,1	0,6	0,4	0,9	0,6	2,6
F4 : Chimie, caoutchouc plastiques	0,8	0,6	0,6	0,9	0,6	2,7
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	0,8	0,8	0,4	0,8	0,7	2,6
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques	0,7	0,7	0,3	1,0	0,7	2,7
EG : Énergie (G1 et G2)	0,4	0,1	0,6	0,5	0,5	1,7
G1 : Production de combustibles et de carburants	0,8	0,1	0,1	0,4	0,9	1,5
G2 : Eau, gaz, électricité	0,2	0,0	0,8	0,6	0,4	1,8
EH : Construction (H0)	1,1	0,6	0,5	1,4	0,8	3,3
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,7	0,7	0,4	0,9	0,6	2,6
J1 : Commerce et réparations automobiles	0,6	0,7	0,7	0,9	0,5	2,9
J2 : Commerce de gros	0,8	0,6	0,2	0,9	0,5	2,3
J3 : Commerce de détail, réparations	0,8	0,7	0,5	0,8	0,8	2,8
EK : Transports (K0)	0,5	0,6	0,6	0,6	0,4	2,3
EL : Activités financières	0,1	0,5	0,4	0,3	0,3	1,5
EM : Activités immobilières	0,3	0,6	0,3	1,1	0,2	2,2
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	0,3	1,2	0,7	0,3	0,3	2,6
N1 : Postes et télécommunications	0,1	2,2	0,1	0,0	0,2	2,6
N2 : Conseils et assistance	0,7	0,8	0,3	0,6	0,2	1,9
N3 : Services opérationnels	0,4	0,8	1,0	0,5	0,4	2,6
N4 : Recherche et développement	0,4	1,0	0,3	0,4	0,5	2,3
EP : Services aux particuliers (P1 à P3)	0,9	1,0	0,6	0,6	0,6	2,9
P1 : Hôtels et restaurants	1,0	1,0	0,7	0,6	0,6	3,0
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives	0,9	0,9	0,5	0,9	0,5	2,8
P3 : Services personnels et domestiques	0,5	1,2	0,3	0,5	0,5	2,5
EQ : Éducation, santé, action sociale	0,7	1,0	0,3	0,4	0,5	2,2
Q1 : Éducation	0,3	1,0	0,6	0,4	0,3	2,4
Q2 : Santé, action sociale	0,8	1,0	0,2	0,4	0,5	2,1
Regroupements spéciaux						
Ind. de transformation, n.c. la construction (EB à EG)	0,8	0,7	0,4	0,9	0,6	2,7
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à ER)	0,5	0,9	0,6	0,6	0,4	2,5

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.
Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

T RAVAIL ET EMPLOI

N° 95
Juillet 2003

- Quelles dynamiques pour la négociation collective de branche ?
- Compétences, mobilité et formation tout au long de la vie repères juridiques pour une réforme
- Des restructurations discrètes : reconstruire l'emploi face à la mondialisation
- Des petites aux grandes annonces : le marché des offres d'emploi depuis 1960
- Les trappes d'inactivité : chômage volontaire ou chômage de résistance ?
- Réseaux et innovations organisationnelles : une approche par les relations professionnelles
- La gestion des ressources humaines au risque de la génétique, des dangers à prévenir



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques

15,20 €

Abonnements
pour 4 numéros/an :
France : 52,30 €
Europe : 56,40 €
Dom-Tom et RP
(HT, avion éco.) : 58,40 €
Autres pays
(HT, avion éco.) : 59,40 €
Supplément avion rapide : 8,85 €

Abonnements :

La Documentation française

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers
Téléphone : 01.40.15.70.00
Télécopie : 01.40.15.68.00
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Vente au numéro :

**La librairie de
la Documentation française**
29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.00



**bon de
commande**
à envoyer à

**La documentation
Française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>

**TRAVAIL
ET EMPLOI**
N° 95 - Juillet 2003

Participation aux frais de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
15,20 €		
		4,95 €

montant total à payer
1 euro = 6,55957 F

Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Localité _____

Je règle

Par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de M. l'Agent comptable
de la Documentation française

Par carte bancaire
(date d'expiration)

N°

Date

Signature